

COMPAGNIE DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE Domaine de Monville, près Duzerville (Bône)

S.A., 10 juillet 1894.

COMPAGNIE DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE

Législation. — Société anonyme française (Algérie; définitivement constituée le 10 juillet 1894.

Siège social. — À Duzerville, près Bône (Algérie), domaine de Monville.

Objet. — L'exploitation de propriétés et notamment de vignobles, la vente des vins et, d'une manière générale, toutes les opérations se rattachant soit à l'industrie viticole et agricole, soit au commerce des vins.

Durée. — Cinquante années à compter du 10 juillet 1894.

Apports en nature : Apports à la constitution. — Il a été apporté par les liquidateurs de la Société française des vignobles de Corse, de Provence et d'Afrique le patrimoine entier de ladite société, savoir :

1° Une propriété dite « Vallelonga et Slipitié », située dans l'arrondissement de Sartène (Corse), d'une contenance de quarante-quatre hectares neuf ares quarante-huit centièmes ;

2° Une propriété dite « Corratoggia », sise au même lieu et attenante à la précédente, d'une contenance de dix hectares soixante-dix ares cinquante centièmes ;

3° Une propriété dénommée « Riniccio », située sur le territoire de Vico, arrondissement d'Ajaccio (Corse), d'une contenance de sept hectares quatre-vingt-quatre ares quatre-vingt-quatre centièmes ;

4° Une propriété située dans le même arrondissement, territoire de Casaglione, sur le bord de la mer Méditerranée, d'une contenance de 12 hectares environ ;

5° Une propriété dite « Le Gardon », sise dans l'arrondissement de Bône (Algérie), quartier de Barral, comprenant deux parcelles d'une contenance totale de deux cent quarante-six hectares trente-quatre ares ;

6° Une propriété dite « La Charentaise », sise dans le même arrondissement, quartier de l'oued Besbès, en diverses parcelles non contiguës, d'une contenance totale de cent soixante-neuf hectares ;

7° Une propriété dite « La Tourangelle », sise dans l'arrondissement de Philippeville (Algérie), commune de Gastu, d'une contenance de deux cent cinquante-sept hectares, d'un seul tenant ;

8° Enfin, une propriété dite « Monville ». sise dans l'arrondissement de Bône (Algérie), commune de Duzerville, formant deux lots séparés par la route et le chemin de fer de Bône à Guelma, d'une contenance de sept cent soixante-dix-sept hectares vingt-sept ares trente centièmes ;

9° Les maisons, chais, caves et constructions édifiés sur la propriété ci-dessus ;

10° Le bétail et le matériel vinicole et agricole attachés aux mêmes propriétés ;

11° Tout le vin se trouvant alors en cave ou en cours de livraison ;

12° Tous les travaux faits pour arriver à la récolte alors pendante ;

13° Et, d'une manière générale, tous les biens, créances et droits de toute nature, soit mobiliers, soit immobiliers, pouvant appartenir à la société.

Cet apport a été fait moyennant la somme de deux millions cent cinquante mille francs, et, en outre, l'attribution des 400 pats de fondateur ci-après.

(BALO, 8 décembre 1941).

Formations de sociétés
(Revue des vins et liqueurs, 1894)

S.A. dite Cie des vignobles de la Méditerranée à Marseille, au cap. de 1.008.750 fr.

PRINCIPAUX VITICULTEURS DE LA RÉGION BÔNOISE EN 1900
(Exposition universelle de 1900, Comité départemental du Rhône,
La Colonisation lyonnaise, p. 30-31)

		ha
SOC. DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE, Monville :	650	
SOC. DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE, La Charentaise :	60	710
BANQUE DE L'ALGÉRIE :		
Chapeau de Gendarme et Mirbeck	500	
Saint-Paul	100	
Daadah	35	
Morris	50	685
BERTAGNA, Guebar-Bou-Aoun		400
JULLIEN, Darhoussa (ancienne propriété Joannon de Lyon)		280
SOC. AGRICOLE LYONNAISE DU NORD DE L'AFRIQUE :		
Gazan (ancienne propriété Deyme, de Lyon) :	140	
Besbès (ancienne propriété Hély d'Oissel) :	90	230

LES INSTALLATIONS DE VINIFICATION MODÈLE EN ALGÉRIE
(Exposition universelle de 1900, Comité départemental du Rhône,
La Colonisation lyonnaise, p. 42)

Pendant quelques années, les caves du Chapeau de Gendarme et celles de Saint-Paul — deux fermes de la Banque de l'Algérie — ont servi de modèles.

Actuellement, les mieux installées sont celles de Guébar-bou-aoun (propriété de M. Bertagna) et celles de Monville (Société des Vignobles de la Méditerranée)

À Monville: deux caves contenant ensemble 38.000 hectolitres (foudres de 600 hect.) et 6.000 hectolitres (cuves de 600 à 800 hect.).

Machine de 10 chevaux pour la manutention des caves.

Au centre de la cuverie :

Machinerie (15 chevaux), six pressoirs (Coq), pompes, bascules, deux élévateurs.

Quarante cuves, en ciment armé, de 400 hectolitres. Ces cuves, fermées, peuvent servir à la garde du vin ; quatre sont entièrement vitrées, pour les vins blancs.

Les élévateurs amènent la vendange à un fouloir ordinaire (Mabille). De là, la vendange est conduite aux cuves par un transporteur à palettes (long conduit en bois, légèrement incliné, au-dessus duquel court une chaîne sans fin armée de palettes qui entraînent la vendange).

Dans un pavillon spécial, réfrigérants et filtres.

L'installation de la cuverie a coûté, dit-on, 350.000 francs et les deux autres caves 300.000 francs.

(D'après des notes dues à M. P.-A. Meynieu, commissionnaire à Bône.)

Petite Correspondance
(*Le Journal des finances*, 15 août 1908)

La Compagnie des Vignobles de la Méditerranée est actuellement dans une situation très précaire : elle n'a pas distribué de dividende depuis 1904. Ses actions, qui sont cotées à Marseille, se sont traitées en dernier lieu aux environs de 25 fr.

Modifications de sociétés
Vignobles de la Méditerranée
(*Revue des vins et liqueurs*, 1910)

Siège transféré du 81, rue Paradis, Marseille au 37, rue Singer, Paris.

Cie des Vignobles de la Méditerranée
Réduction et augmentation de capital
Modifications aux statuts
Changement de siège social
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 août 1910)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire des 15 février 1909 et 28 mai 1910, le capital social est ramené du 1.003.750 à 403.500 fr. par la réduction de la valeur nominale de l'action de 250 à 100 fr., puis porté à 2.200.000 fr. par l'émission de 17.965 actions qui ont été toutes souscrites et libérées du quart à la souscription. D'autre part, les articles 3, 6, 7, 8, 11, 21, 22, 23, 35, 89, 47, 48, 53 et 56 ont été

modifiés et le siège social qui était à Marseille, 81. rue Paradis, est transféré à Paris, 37 bis, rue Singer. — *Petites Affiches*, 28 juin 1910.

Le Mérite agricole
(*Le Journal officiel de la République française*, 19 octobre 1913)

Commandeur
2 Toché (Alexandre-Louis-Henri), administrateur délégué de la Compagnie des vignobles de la Méditerranée, à Bône (Algérie). Officier du 12 février 1905.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 19 et 24 mars 1918)

Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 octobre dernier ressort à 1.960.909 francs. Les actions privilégiées recevront 35 francs de dividende et les action ordinaires 48 francs.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 9 juillet 1920)

Réunis en assemblées extraordinaires, les porteurs des différentes catégories d'actions ont, respectivement, ratifié les résolutions prises par les assemblées extraordinaires du 19 mai.

Il résulte de ces décisions que les deux catégories de titres vont être unifiées et que le capital sera doublé par un prélèvement sur les réserves. Cette opération s'effectuera dès que les formalités nécessaires seront accomplies.

Au cours de la discussion qui a suivi, des détails ont été donnés sur la marche de l'affaire. La récolte s'annonce comme supérieure. 80 hectares entrent en production cette année.

Vignobles de la Méditerranée
(*Le Journal des finances*, 10 septembre 1920)

L'augmentation du capital de 4.400.000 à 8.800.000 et l'unification des deux catégories d'actions votées par les assemblées extraordinaires du 7 juillet ne pourront avoir lieu qu'en octobre, pour des raisons d'ordre administratif.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 13 octobre 1920)

Le conseil de cette société a décidé de répartir le 15 octobre les réserves à raison de 93 fr. 25 brut à l'action privilégiée et 136 fr. 25 à l'action ordinaire ; le capital sera ensuite augmenté de 2.200.000 fr à 4.400.000 francs.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 2 avril 1921)

Marseille, 31 mars. — L'assemblée extraordinaire, tenue hier, a ratifié l'augmentation du capital, porté à 4.400.600 fr.

Sur la récolte de 56.000 hectos, 10.000 ont été transformés en alcool et 28.000 ont été vendus au prix moyen de 60 francs.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE
Un concours à Bône
(*Le Sémaphore algérien*, 27 mai 1921)

Voici le résultat du concours de dimanche dernier, sous la présidence de M. Sénac-Pagès, vétérinaire de la circonscription de Bône :

Poulains et pouliches, race de trait. — Subventions accordées par le Gouvernement général : 1^{er} Brillant ; 2^e Aïcha ; 3^e Bijou, tous trois âgés de trois ans, de race bretonne et de père et mère bretons, robe grise, appartenant à la Société des Vignobles de la Méditerranée (Domaine de Monville).

COMPAGNIE DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
S.A. au capital de 4,4 MF.
Siège social : Paris, 37 bis, rue Singer
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 721)

Conseil d'administration
composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions

ROUBAUD (Marcel), 4, place de la Bourse, Marseille ; pdt ;
FRANÇOIS-MARSAL (F.) [Banque de l'union parisienne, Banque du Dauphiné...], 146,
r. de Grenelle, Paris ;
GABET (baron Francisque)¹, 30, bd des Italiens, Paris ;
BOYER (Étienne), 5, r. de la Cannebière, Marseille ;
LABBÉ (Eugène), 21, quai de la Guillotière, Lyon.

Directeur général
TOCHÉ (Henry), à Monville, Bône (Algérie) et 55, r. de Boulainvilliers, Paris.

Commissaires aux comptes
COURBIS (E.), 13, r. de la République à Lyon ;
DURAND (A.), 65, r. Edmond-Rostand, Marseille.

¹ Francisque Gabet (1846-1930) : agent de change à Lyon (1877-1898) et administrateur de sociétés. Président des Éts Frager de Madagascar. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Frager_Madagascar.pdf
Président des Raffineries de soufre réunies, fournisseur de la viticulture.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 10 juin 1923)

Les comptes de l'exercice 1922 qui seront soumis à l'assemblée générale du 26 juin, se soldent par un bénéfice net de 1.400.000 fr., contre 816.620 fr. Le dividende proposé sera vraisemblablement de 12 fr., contre 10 fr. l'an dernier.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 37 bis, rue Singer, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 1923. se soldant par un bénéfice net de 829.571 fr. Elle a fixé le dividende à 12 fr. par action.

« Parlementaire et financiers »
(*Journal officiel*, 18 février 1924)

François-Marsal (Frédéric), sénateur du Cantal, administrateur : Banque de l'union parisienne, Crédit foncier péruvien, Banque d'Alsace-Lorraine, Banque générale du Nord, Banque Adam, Banque internationale du Luxembourg Banque du Dauphiné, Crédit foncier et communal d'Alsace-Lorraine, Société immobilière parisienne et lyonnaise, [Vignobles de la Méditerranée](#), etc.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 13 avril 1924)

Les comptes de l'exercice 1923 qui seront présentés à l'assemblée du 28 avril, font apparaître, après d'importants amortissements, un bénéfice net de 1.439.197 fr. 63, contre 829.571 fr. l'an passé. Il sera proposé un dividende de 23 fr. 40 brut, contre 15 francs.

Le bilan établi au 31 octobre 1923 est le suivant :

Au passif : capital. 4.400.000 fr. ; réserves diverses, 1.734.386 fr. 95 ; compte général d'amortissement, 1.406.386 fr. 95 ; obligations, 232.200 francs ; Banque d'Algérie, 306.822 fr. 39 ; créanciers divers, 1.718.710 fr. 91.

À l'actif : domaines, constructions, matériel, 5.907.013 fr. 35 ; valeurs de roulement, 4 millions 419.075 fr. 35 ; titres en portefeuille, 912.174 fr. 07.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 29 avril 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, au capital de 4.400.000 fr., dont le siège est à Paris, 37 bis, rue Singer, eu lieu hier, sous la présidence de M. Marcel Roubaud.

.....

Le rapport du conseil indique que la récolte de vins, en 1923, s'est élevée à 64.000 hectolitres, dont 59.000 ont été vendus dans des conditions satisfaisantes. D'autre part, le domaine actuel a été porté de 500 à 700 hectares. Un nouvel accroissement de 50 hectares est prévu pour 1924. Enfin, les immobilisations de l'exercice ont porté sur l'acquisition de 14 amphores d'une capacité de 600 hectolitres chacune, ainsi que sur celle d'installations mécaniques.

L'assemblée a réélu M. Marcel Roubaud, administrateur sortant, et ratifié la nomination de MM. Thierry de Boccard et Jean Roubaud, appelé à ces fonctions en cours d'exercice.

Vignobles de la Méditerranée
(*Le Journal des finances*, 9 mai 1924)

Réunis le 28 avril en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice au 31 octobre 1923, qui font ressortir un bénéfice net de 1.439.197 francs, et fixé le dividende à 25 francs brut, et celui des parts à 68 fr. 75, payable le 15 juillet.

COMPAGNIE DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
S.A. au capital de 4,4 MF.
Siège social : Paris, 37 bis, rue Singer
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 659)

Conseil d'administration
composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions

ROUBAUD (Marcel), 4, place de la Bourse, Marseille ; pdt ;
FRANÇOIS-MARSAL (F.), 146, r. de Grenelle, Paris ;
GABET (baron F[rancisque]), 30, bd des Italiens, Paris ;
BOYER (Étienne), 5, r. de la Canebière, Marseille ;
LABBÉ (Eugène), 21, quai de la Guillotière, Lyon ;
ROUBAUD (Jean), 7, r. Édouard-Delangle, Marseille ;
THIERRY DE BOCCARD [Banque du Dauphiné...], 15, quai de Retz, Lyon.

Directeur général
TOCHÉ (Henry), à Monville, Bône (Algérie) et 55, r. de Boulainvilliers, Paris.

Commissaires aux comptes
PASCAL ², à Marseille ;
PORTE (Louis), 12, r. de l'Université, Paris.

ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS
(*Annuaire industriel*, 1925)

² Auguste PASCAL : directeur honoraire de la Cie algérienne, commissaire aux comptes de la Société algérienne de transports par automobiles, administrateur des Éts Pozzo di Borgo (comptoirs au Dahomey et en Côte-d'Ivoire). Décédé à Marseille, dans sa 70^e année, le 4 novembre 1925.

Boccard (Thierry de), 3, bd Gambetta, Grenoble, Isère. — [Administrateur de la Cie des Vignobles de la Méditerranée](#). Directeur de la Banque du Dauphiné, à Lyon.

François-Marsal, sénateur, ancien ministre des Finances. — Administrateur : de la Banque de l'Union Parisienne ; [des Vignobles de la Méditerranée](#) ; de la Banque du Dauphiné.

Étude financière
Compagnie des Vignobles de la Méditerranée.
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 11 avril 1925)

Cette société a été créée en 1894 au capital initial de 1.008.750 francs en actions de 250 francs. Ce capital a été réduit, en 1909, à 403.500 francs par réduction de la valeur nominale des actions à 100 fr., puis reporté à 2.200.000 francs et enfin à 4.400.000 francs, son chiffre actuel.

Il existe 400 parts de fondateur et 3.833 obligations 6 % de 500 francs.

Les bénéfices sont répartis de la manière suivante :

- 1° 5 % à la réserve légale ;
- 2° Une somme fixée par l'assemblée générale pour créer un fonds de prévoyance ;
- 3° La somme, nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 5 % non cumulatif.

Le solde est réparti :

- a) 80 % aux actions.
- b) 2 1/2 % aux parts.
- c) 12 1/2 % au conseil.
- d) 5 % à un fonds de réserve spécial.

Cette affaire exploite le domaine de Monville, 700 hectares environ de vigne à grand rendement dans la région de Bône (près de 300 hectares irrigables).

Elle a. produit. 64.000 hectolitres en 1923 ; 55.000 en 1924.

En tenant, compte des disponibilités en banque et des réserves, le cours actuellement pratiqué en Bourse de Marseille de 200 francs environ fait ressortir l'hectare de vigne à 9.000 francs environ, ce qui est très bas pour des vignobles de plaine à grand rendement.

À noter que le dividende de l'exercice 1924 sera vraisemblablement de 20 fr.

Une reprise de. 50 à 70 francs par titre est très probable dès que les cours des vins s'amélioreront.

Les Vignobles de la Méditerranée sont voisins du Chapeau de Gendarme, et, au cours actuel, le titre est de moitié moins cher que le Chapeau. On compte qu'il sera introduit incessamment en Bourse de Paris.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1925)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a autorisé le conseil d'administration à porter le capital de 4.400.000 fr. à 5.500.000 fr. par la création de 11.000 actions nouvelles de 100 fr. de nominal, à émettre au taux et conditions qu'il jugera utiles, et réservées aux anciens actionnaires, à raison de une nouvelle contre quatre anciennes.

La société compte employer les fonds nouveaux à organiser un système d'irrigation de ses vignobles.

L'assemblée ordinaire, tenue à la suite, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 octobre 1924, faisant apparaître un bénéfice net de 1.010.813 fr. 30. et fixé le dividende brut à 17 fr. 85 pour les actions et à 44 fr. 15 pour les parts, payables le 29 juin.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 29 octobre 1925)

Une assemblée extraordinaire, qui a eu lieu hier, sous la présidence de M. François-Marsal, a régularisé l'augmentation du capital social de 4.500.000 fr. à 5.500.000 fr. et modifié les statuts en conséquence.

MARCHÉ DE MARSEILLE
Vignobles de la Méditerranée
(*Le Journal des finances*, 26 février 1926)

Vignobles de la Méditerranée faibles à 233 contre 238.
Nous apprenons qu'en raison de l'installation du siège à Paris et des occupations qui lui sont fournies par ses autres affaires, notamment les Raffineries de soufre réunies*, M. Marcel Roubaud a donné sa démission de président du conseil d'administration. M. François-Marsal a été nommé en remplacement.

On dit que la direction aurait exclu la main-d'œuvre indigène et, de ce fait, pourrait voir ses frais d'exploitation augmentés. Une adjudication de cette main-d'œuvre aurait lieu en décembre.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 16 mai 1926)

Bône, 14 mai. — Les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 1925 font apparaître un bénéfice net de 1.145.426 fr., contre 1.010.813 fr. l'an dernier.

Le conseil proposera à la prochaine assemblée de porter le dividende de 17 fr. 85 à 18 fr. 30 brut par action, et de 44 fr. à 45 fr. 75 brut par part.

DÉCISIONS ET AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1926)

À partir du 1^{er} juillet, les actions de 100 fr. de la Compagnie des Vignobles de la Méditerranée se négocieront sous une seule et même rubrique.

COMPAGNIE DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
S.A. au capital de 5,5 MF.
Siège social : Monville par Duzerville, près Bône (Algérie)
Siège administratif : Paris, 37 bis, rue Singer

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 648)

Conseil d'administration
composé de 3 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions

FRANÇOIS-MARSAL (F.), 22, av. Émile-Deschanel, Paris ; pdt ;
GABET (Francisque), 1, r. Beaujon, Paris ;
ROYER (Étienne), 5, r. de la Cannebière, Marseille ;
LABBÉ (Eugène), 21, quai de la Guillotière, Lyon ;
ROUBAUD (Jean), 7, r. Édouard-Delanglade, Marseille ;
THIERRY DE BOCCARD, 15, quai de Retz, Lyon ;
LA ROCHEFOUCAULD (Gabriel de)³, 8, r. Murillo, Paris.

Directeur général
TOCHÉ (Henry), à Monville, Bône (Algérie) et 55, r. de Boulainvilliers, Paris.

Commissaires aux comptes
PORTE (Louis), 12, r. de l'Université, Paris ;
CLARAC, 5, r. de la Condamine, Paris ;
BERNARD (J.-B.), 18-20, r. Alberti, Nice..

Objet. — Expl. des vignes déjà existantes. La conversion en vignobles de ces propriétés et toutes autres que la société pourrait acquérir par la suite, etc.

Capital social. — 5.500.000 fr., en 55.000 act. de 100 fr. À l'origine, 1.008.750 fr. en act. de 250 fr. ; réduit, le 15 février 1909, à 403.500 en ramenant la valeur nominale des act. à 100 fr., puis porté à 2,2 MF par la création de 17.965 oblig. privilégiées de 100 fr. ; unification de toutes les act. le 19 mai 1920 ; capital porté le 31 mars 1921 à 4,4 MF et le 24 juin 1925 à son chiffre actuel.

Parts de fondateur. — 400.

Obligations. — 3.333 oblig. de 500 fr. 6 % remboursables en 30 années à partir du 16 déc. 1895 (complètement remboursées au 15 déc. 1925)..

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; telle somme que l'A.G. peut fixer sur la proposition du conseil p. constituer un fonds de roulement et de prévoyance ; une somme nécessaire p. servir aux act. un 1^{er} divid. calculé à raison de 5 % des capitaux versés et non remboursés, sans que, si les bénéf. d'une années ne permettaient pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années suivantes.

Le solde appartiendra : 80 % aux actionnaires à titre de 2^e divid. à répartir entre toutes les act., sans tenir compte du montant dont elles st libérées ou amorties ; 2 1/2 % aux parts de fondateur ; 12 1/2 % au conseil ; 5 % à un fonds de réserve spéciale destiné à pourvoir éventuellement aux retraites, secours, indemnités ou gratifications qui peuvent être attribuées facultativement par le conseil aux agents ou employés de la sté.

Ex.	Bénéf. nets reports compris	Amort. + rés.	Divid. ttx	Divid. par act. ord	Divid. par act. priv.	Divid. par part	Report à nouveau
1915-16	927.506	340.910	296.149	5	14,88	20,98	—
1916-17	1.960.909	898.299	847.582	48	35	62,8	—

³ Gabriel de la Rochefoucauld (1875-1942) : homme de lettres, représentant de la Banque de l'union parisienne au conseil d'une dizaine de sociétés. Voir Qui êtes-vous ;
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Qui_etes-vous_1924-Algerie.pdf

1917-18	2.173.344	553.453	915.239	50	37,5	99,48	—
1918-19	1.700.066	79.613	2.264.969	136,25	93,25	99,51	—
1919-20	1.021.900	27.383	220.000	5		—	300.277
1920-21	547.660	365.362	446.876	10		17,15	—
1921-22	846.620	568.978	673.750	15		34,35	—
1922-23	1.439.197	674.647	1.127.500	25		68,75	—
1923-24	1.010.813	619.328	803.131	17,85		44,15	—
1924-25	1.145.426	594.898	824.312	18,3		45,75	—

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 14 mai 1927)

Les comptes de l'exercice au 31 octobre 1926 font apparaître un bénéfice brut de 4.329.834 fr. 92 et un bénéfice net de 3.199.272 fr. 25 contre 1.145.426 fr. précédemment. Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 30 mai la distribution d'un dividende brut de 27 fr. 40 aux actions et de 96 fr. 25 aux parts, contre, respectivement, 18 fr. 20 et 45 fr. 75 l'an dernier.

Union des vins blancs
(Anciens Établissements J. Auriach et M. Zunino réunis)
(*La Journée industrielle*, 27 mai 1927)

Marseille, 25 mai. — Récemment constituée, cette société anonyme a pour objet la continuation et l'exploitation du fonds de commerce de vins blancs et rosés apporté par MM. Auriach et Zunino, à Marseille, respectivement 38, cours Gouffé et 87, avenue d'Arène.

Le siège a été fixé 137, boulevard de Longchamp, à Marseille.

Le capital est de 1.600.000 francs, en actions de 500 fr., toutes souscrites en numéraire. Il a été créé, en outre, 1.600 parts de fondateur, sur lesquelles 800 rémunèrent les apports de MM. Auriach et Zunino.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Adrien Artaud, président honoraire de la chambre de commerce de Marseille, à Marseille, rue Paradis, 56 ; Jean Auriach, négociant, à Marseille, cours Lieutaud, 127 ; Charles-Adrien Artaud, à Marseille, rue Paradis, 56 ; Ferdinand Auriach, négociant, à Marseille, cours Lieutaud, 127 ; Robert Cahier, à Marseille, rue Sénac. 45 ; Fédia Cassin, négociant, à Marseille, rue Sénac, 9 ; Marius Galot, à Marseille, rue de Lodi. 107 ; Adrien Gil, à Marseille, rue de la Bibliothèque, 30 ; Constant Leca, ingénieur, à Marseille, rue Pierre-Dupré ; Pierre Martel, à Altaves (Bouches-du-Rhône) ; [Jean Noël, à Djidjelli \(Algérie\)](#) ; [Henri Toche, directeur général de la Compagnie des Vignobles de la Méditerranée, à Bône \(Algérie\)](#) ; Michel Zunino, négociant, à Marseille, boulevard Mérentié, 23 ; et la Société Moustier et Cahier, à Saint-Maximin (Var).

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. François-Marsal, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1926, qui font apparaître un bénéfice net de 3.199.272 fr. 25. Le dividende brut a été fixé à 27 fr. 40 pour les actions et 96 fr. 25 pour les parts.

L'assemblée a donné *quitus* de la gestion de MM. Marcel Roubaud, administrateur démissionnaire, et Étienne Boyer, administrateur démissionnaire.

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(Cote de la Bourse et de la banque, 8 mai 1928)

Les comptes des Vignobles de la Méditerranée arrêtés au 31 octobre 1927 font apparaître, après amortissements de 500.000 fr. contre 775.000 l'an dernier, un bénéfice de 3.522.000 francs au lieu de 3.199.000 pour l'exercice précédent. Comme nous l'avions fait prévoir dans notre numéro de 13 avril, le dividende sera porté de 27,40 à 29 fr., qui serait proposé à l'assemblée du 12 mai.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1359 :

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE

Conseil : FRANÇOIS-MARSAL (F.), 146, r. de Grenelle, Paris ;

GABET (baron F[rancisque]), 30, bd des Italiens, Paris ;

LABBÉ (Eugène), 21, quai de la Guillotière, Lyon ;

THIERRY DE BOCCARD [Banque du Dauphiné...], 15, quai de Retz, Lyon.

SAVON (H.).

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 30 mars 1929)

Les comptes de l'exercice 1927-28, clos au 31 octobre dernier, se soldent par un bénéfice brut de 3.261.383 fr., contre 8.147.452 fr. en 1926-27, sur lequel le produit des récoltes représente 2.639.490 fr., contre 7.200.000 francs.

Après déduction des frais généraux, charges diverses et amortissements, le bénéfice net ressort à 314.286 fr. au lieu de 3.522.892 fr. 60 l'exercice précédent.

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 6 avril l'affectation intégrale du bénéfice à la réserve de prévoyance.

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le même jour en vue de statuer sur une augmentation de capital de 5.500.000 fr. à 8 millions 250.000 fr. par la création de 27 600 actions nouvelles de 100 fr., émises à 230 fr.

Compagnie des Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 7 avril 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1927-1928, clos au 31 octobre dernier, se soldant par un bénéfice net de 314.286 fr. 90 qui a été affecté entièrement à la réserve de prévoyance.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a autorisé le conseil à porter le capital de 5.500.000 fr. à 11 millions, en plusieurs fois, aux dates et suivant les modalités qui seront fixées par le conseil.

Les nouvelles actions auront la même valeur que les anciennes au nominal de 100 fr., mais seront émises avec une prime au moins équivalente.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE (*Le Journal des finances*, 27 juin 1929)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 25 courant, a régularisé l'augmentation du capital de 5.500.000 francs à 8.250.000 francs.

NOTES ET VALEURS DU JOUR (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 février 1930)

Les domaines qu'exploite la Compagnie des Vignobles de la Méditerranée sont situés en Algérie, à Monville, dans l'arrondissement de Bône, où elle possède 690 hectares plantes en vigne et 171 hectares de cultures diverses ; à Gardon (252 hectares), à Charentaise (175 hectares), puis, dans l'arrondissement de Philippeville, où, à Tourangelle, elle est propriétaire de 250 hectares. En Corse, ses propriétés couvrent 73 hectares. Enfin, elle a acquis le domaine de Bouareou à un prix fort inférieur à ceux qui ont été pratiqués depuis dans la plaine de Bône et dans l'Algérois.

À côté de ses anciens domaines, sur les bords de la Seybouse, la Compagnie a maintenant, à 10 kilomètres environ de Bône, les 176 hectares de Boualeou et les 70 hectares de Bled Seybouse ; soit au total, un groupe de fermes nouvelles en terres d'alluvion de 216 hectares, simplement séparés par le fleuve.

Les cépages à gros rendement qui conviennent particulièrement bien à ces sols fertiles doivent augmenter dans de notables proportions la valeur du patrimoine social.

En considérant les résultats de la société depuis six ans, on constate que sa production a été de 64.000 hectos en 1923, 53.000 en 1924, 55.000 en 1925, 41.000 en 1926, 46.500 en 1927. Les bénéfices réalisés ont été respectivement de 2 millions, 1 million 500.000 fr., 1.500.000 fr., 4 millions et 4 millions 100.000 francs.

Le 17 mai 1928, un orage de grêle, d'une violence inconnue dans ces régions, s'abattait sur les propriétés de Monville, anéantissant une très belle récolte. Le chiffre de la production de 1928 de l'ensemble des propriétés n'a pas été publié mais il n'a pas dû dépasser 20.000 hectos. Les profits nets sont tombés à 300.000 fr.

Un gros effort a été fourni pour sauver les vignobles, qui a été en partie récompensé, puisque, pour 1929, la production s'est relevée à 27.000 hectos environ.

La société ressentira vraisemblablement encore pendant un ou deux exercices les effets du désastre du 17 mai 1928 ; le relèvement de la production renseignera effectivement à cet égard et l'on pourra estimer qu'elle atteindra la normale lorsqu'elle sera revenue aux environs de 60.000 hectos.

Bien que le capital ait été élevé l'an dernier de 5.500.000 fr. à 8.250.000 fr., on peut estimer que l'action Vignobles de la Méditerranée est exagérément dépréciée. La pénalisation que la Bourse lui fait supporter en conséquence de la suppression de son dividende ne pourra longtemps être maintenue, la société étant favorisée par une situation financière très solide. L'action est à mettre en portefeuille.

Vignobles de la Méditerranée
(*Le Temps*, 15 avril 1930)

L'exercice écoulé étant déficitaire, le conseil ne proposera aucun dividende à l'assemblée générale

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*L'Africain*, 25 avril 1930)

L'exercice écoulé étant déficitaire, le conseil ne proposera aucun dividende à l'assemblée générale.

Compagnie des Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 16 juillet 1930)
(*L'Africain*, 25 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 12 juillet a approuvé les comptes de l'exercice au 31 octobre 1929, se soldant par un bénéfice net de 6.587 fr. qui a été reporté à nouveau.

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*L'Africain*, 19 septembre 1930)

Au siège de la société, on déclare que la récolte des vins en Algérie se présentant dans de meilleures conditions qu'en 1929, on peut s'attendre, sauf imprévu, pour l'exercice qui va prendre fin le 31 octobre prochain, à des résultats plus satisfaisants que ceux de l'exercice 1928-1929.

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*L'Africain*, 31 octobre 1930)

Conformément aux premières indications que nous avons données le 11 septembre, la récolte de 1930 peut être estimée à 55.000 hectos (contre 27.000 en 1928-1929) compte tenu des indemnités, évaluées en quantités, relatives aux dégâts occasionnés par le cyclone de 1928, et que les assurances ont maintenant réglés. Aux cours actuels, ce chiffre représente une recette brute de l'ordre de 9 millions contre un peu plus de 3 millions pour 1928-29. Une bonne partie de la récolte est vendue et les ventes continuent dans de bonnes conditions. Bien qu'il soit prématuré de fixer un chiffre, on nous dit que le bilan fera apparaître un bénéfice appréciable après dotation des réserves. Il est probable que le conseil proposera une répartition à l'assemblée de mai prochain, sans se départir d'ailleurs de la prudence propre à faciliter la stabilité des dividendes futurs.

Par ailleurs, il nous est indiqué que le domaine de Monville est maintenant complètement restauré et que les travaux de reconstruction et d'électrification sont terminés.

Vignobles de la Méditerranée
(*Le Journal des finances*, 19 décembre 1930)

Parmi les affaires vinicoles, les Vignobles de la Méditerranée ont encore reculé de 273 à 271. Pour ses vignobles d'Algérie, la société a réalisé une récolte normale de 46.009 hectos, elle a, de plus, encaissé, de compagnies d'assurances, la contre-valeur de 10.000 hectos pour un sinistre survenu l'automne dernier. Elle a, par ailleurs, cédé dans des conditions intéressantes, une de ses propriétés, acquise en 1929. Bref, les résultats de l'exercice seraient, dit-on, de nature à permettre la réouverture de l'ère des réparations, hypothèse que nous avons déjà, émise il y a quelques semaines.

Léopold BRACHANET, administrateur-délégué

Né le 29 avril 1872 à Villeseque-des-Corbières (Aude).

Fondateur de la société en nom collectif Jules Curtillet, Léopold Brachanet et Marius Blein, Alger, 17 nov. 1917 : acquisition, location, exploitation de propriétés rurales. Location du domaine du Caranvansérail aux Issers appartenant aux hospices de Ménerville. Création d'un vignoble dont profiteront les hospices à la fin du bail.

Fondateur de la société en nom collectif. Brachanet et Jules Curtillet, Alger, 15 nov. 1918 : vente et achat d'engrais et de tous produits chimiques œnologiques ou similaires. Agents exclusifs des Raffineries de soufre réunies pour le département d'Alger.

Fondateur des Tonnelleries mécaniques de l'Afrique du Nord (1920),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tonnelleries_mecaniques_AFN.pdf

et administrateur de leur suite, les Tonnelleries modernes à Hussein-Dey (1922),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tonnelleries_modernes.pdf

Administrateur de la Société anonyme La Méditerranée (1923) : siège social à Perpignan, siège d'exploitation à Narbonne ; location de futailles.

Associé du Gant Tanex, Alger, Paris : SNC, 1927, Sarl, 1929. Liquidation et faillite : 25 avril et 3 mai 1930. Nullité de la société.

administrateur délégué de la Société des vignobles algériens (1928),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Vignobles_algeriens-Gazan.pdf

Fondateur de la Société commerciale des huiles et essences minérales (Paris, 1933).

administrateur et membre du comité de direction à Alger de Francalfuts,

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Francalfuts.pdf

administrateur de la Banque de l'union nord-africaine,

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_union_nord-africaine.pdf

des Emballages isothermiques Suberfut, Casablanca, mai 1946 : emballages en liège.

Vice-président des Huileries soudanaises.

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 mars 1936 : « Ces sociétés font un gros effort pour donner à leur nombreux personnel le maximum de confort et d'hygiène et créent des colonies de vacances en montagne pour les enfants. »

Décédé à Paris 8^e, le 16 janvier 1960.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1397 :
VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
Conseil : F. François-Marsal, E. Labbé, G. de la Rochefoucauld, H. Savon, J. Roubaud,
Th. de Boccard, A. Tucci, L. Brachanet.

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*L'Africain*, 7 avril 1931)

Les 27.500 actions nouvelles de 100 francs (numéros 55.001 à 82.500) de la Compagnie des Vignobles de la Méditerranée seront admises à la cote officielle le 31 mars, sous la même rubrique que les anciennes.

Par suite, le nombre des actions de ladite société, négociables à Paris se trouve porté à 82.500.

COMPAGNIE DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*L'Africain*, 23 juin 1931)

Les actionnaires de la Compagnie des Vignobles de la Méditerranée sont informés que, suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 1931, le dividende de l'exercice 1929-1930, soit brut : 15 fr. 42, sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet, à raison de :

Net : 14 fr. 15 pour les actions nominatives sur présentation des certificats pour estampille :

Et de net : 9 fr. 20 pour les actions au porteur, contre remise du coupon n° 11.

Les porteurs de parts sont, en outre, informés qu'un dividende brut de 67 fr. 20 afférent à l'exercice 1929-1930. sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet 1931 à raison de :

Net : 61 fr. 65.

Ce dividende sera payé contre remise des titres actuellement en circulation (pour échange contre des titres nouveaux qui seront délivrés ultérieurement) :

Le paiement aura lieu :

À Paris, chez la Banque de l'Union Parisienne, 7, rue Chauchat, et 16, rue Le-Peletier ;

À Marseille : chez la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, 75, rue Paradis, et chez ses agences ;

À Grenoble : chez la Banque du Dauphiné, 1, rue Béranger, et chez ses agences ;

À Alger : chez la Banque de l'Union Nord-Africaine, 4, boulevard Laferrière.

À la Banque de l'Afrique Occidentale
COTATIONS DE LA SEMAINE
(*Les Annales coloniales*, 30 avril 1932)

Les actions Vignobles de la Méditerranée sont inchangées à 160 fr. Les résultats de l'exercice au 31 octobre 1931, qui seront présentés à l'assemblée du 20 mai à Bône, sont subordonnés à. une réalisation de marchandises.

La situation sur le marché des vins est encore peu favorable et les approvisionnements se font au jour le jour, c'est-à-dire par 10.000 hectolitres au lieu des 40.000 habituels. Il convient toutefois de noter que pour 1931, 8 millions d'hectolitres sont enlevés par l'État pour ses besoins en France et en Algérie. La récolte de 1932 paraît devoir être moins favorable que la précédente, en raison de non-utilisation d'engrais.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1932)

Constantine. 29 mai. — L'assemblée ordinaire, tenue à Bône le 20 mai, a approuvé les comptes de l'exercice au 30 octobre 1931 faisant ressortir un bénéfice de 495.184 fr. Le dividende a été fixé à 5 fr. brut par action. Les parts ne reçoivent rien.

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*Le Temps*, 31 mai 1932)

.....
Le dividende a été fixé à 5 francs contre 15 fr. 42 l'an dernier. Les parts ne reçoivent rien.

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1932)

L'assemblée qui vient de se tenir à Bône a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1931, qui font ressortir un bénéfice de 495.181 fr. après affectation de 400.000 fr. aux amortissements. Le dividende a été fixé à 5 fr. brut par action payable le 1^{er} juillet 1932.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1446 :
Idem 1931.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 7 mai 1933)

Constantine, 5 mai. — L'assemblée ordinaire, tenue à Bône, a approuvé comptes de l'exercice au 31 octobre 1932 présentant un bénéfice de 3.631.814 fr., après affectation de 1.134.384 fr. aux amortissements. Elle a fixé le dividende à 17 fr. 50 par action.

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*Le Temps*, 4 février 1934)

La récolte de 1933 a atteint 59.400 hectolitres contre 63.100 hectolitres en 1932.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 2 juin 1934)

Constantine, 31 mai. — L'assemblée ordinaire, tenue aujourd'hui, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 octobre 1933, présentant un bénéfice net de 1.035.044 fr. et fixé le dividende à 11 fr. par action et 38 fr. 67 par part.

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*Le Temps*, 7 mai 1935)

Le bilan de l'exercice 1934 se solde par un déficit de 1.285.852 francs au lieu d'un bénéfice de 1.085.044 francs pour l'exercice précédent.

Vignobles de la Méditerranée
(*Le Temps*, 7 novembre 1935)

La récolte de cette société pour 1935 a été inférieure de 30 % à celle de 1934, qui s'était élevée à 80.000 hectolitres.

Vignobles de la Méditerranée
(*Le Journal des débats*, 9 mai 1936)

Le bilan de l'exercice 1935 se solde par une nouvelle perte. Le déficit de l'exercice 1934 s'était élevé à 1.285.852 fr.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1645-1646 :
VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
Conseil : J. Roubaud, pdt ; A. Tucci et L. Brachanet, adm.-dir. ; E. Labbé, Th. de Bocard, H. Savon.
Commissaires aux comptes : Janolin, L. Porte.

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 16 avril 1937)

Bône. — Les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1936, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 7 mai, font apparaître un bénéfice de 2.475.600 fr., contre un déficit précédemment.

Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 25 fr. par action et 128 fr. 90 par part de fondateur, taxe fiscale à déduire.

Augustin Hamon, *Les Maîtres de la France*, t. 1, Éditions sociales internationales, 1936 :

Cte Gabriel de la Rochefoucauld (ép. Odile de Richelieu)(château à Verteuil, Charente) [+ Hôtel Marhaba, Agadir (BM 1955), occupé par Marcel Bourseau (WWE 1967). Beau-père du marquis de Amodio], adm. Crédit foncier de France, [Vignobles de la Méditerranée](#).

Vignobles de la Méditerranée
(*Le Temps*, 31 mars 1939)

Un dividende de 22 francs brut par action, contre 11 francs l'an dernier, sera proposé à la prochaine assemblée

Vignobles de la Méditerranée
(*La Journée industrielle*, 4 avril et 24 mai 1939)

Marseille. — Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 4 mai la répartition, pour l'exercice 1938, d'un dividende brut de 22 fr. par action, au lieu de 11 fr. l'an dernier.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1969 :
VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
Conseil : J. Roubaud, pdt ; A. Tucci et L. Brachanet, adm.-dir. ; E. Labbé, Th. de Bocard, G. Roubaud, R. Béghain.
Commissaires aux comptes : Janolin, L. Porte.

ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ DES VIGNOBLES ALGÉRIENS
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Vignobles_algeriens-Gazan.pdf

COMPAGNIE DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*BALO*, 8 décembre 1941)

Législation. — Société anonyme française (Algérie; définitivement constituée le 10 juillet 1894.

Siège social. — A Duzerville, près Bône (Algérie), domaine de Monville.

Objet. — L'exploitation de propriétés et notamment de vignobles, la vente des vins et, d'une manière générale, toutes les opérations se rattachant soit à l'industrie viticole et agricole, soit au commerce des vins.

Durée. — Cinquante années à compter du 10 juillet 1894.

Apports en nature : Apports à la constitution. — Il a été apporté par les liquidateurs de la Société française des vignobles de Corse, de Provence et d'Afrique le patrimoine entier de ladite société [...].

Apports de 1940. — Aux termes d'un traité de fusion en date du 20 septembre 1910, rendu définitif par décisions des assemblées des 12 novembre et 4 décembre 1940, la Société des vignobles algériens a fait apport de tous les biens et droits composant son actif immobilier et mobilier, savoir :

— biens immobiliers : un grand domaine connu sous le nom de Ferme de Gazan, situé sur le territoire de la commune de Mondovi, arrondissement de Bône, département de Constantine, comprenant terrains et constructions, le matériel fixe et mobile réputé immeubles par destination et le cheptel vif.

— biens mobiliers : tous les objets mobiliers, les vins en cave, les céréales, fourrages et approvisionnements, les espèces en caisse et en banques, le portefeuille-titres, les effets à recevoir, le montant des créatrices et les impôts à recouvrer et frais payés d'avance.

Ces apports ont été faits moyennant l'attribution à la Société des vignobles algériens, apporteuse, de 15.000 actions d'apport de 100 fr. chacune de la Compagnie des vignobles de la Méditerranée et la prise en charge par cette dernière de la totalité du passif de la société apporteuse.

Capital social. — 9.750.000 fr., divisé en 97.500 actions d'une valeur nominale de 100 fr. chacune entièrement libérées.

Parts de fondateur. — Il a été créé 400 parts de fondateur qui ont été remises aux apporteurs lors de la constitution de la société; lesdites parts ayant droit uniquement à la répartition de 2 1/2 p. 100 sur les bénéfices dans les conditions indiquées ci-après.

.....

Objet de la notice. — L'introduction et la négociation en Bourse des 15.000 actions nouvelles de 100 fr., n° 82501 à 97500, émises en représentation de l'augmentation de capital par voie d'apport de 1.500.000 fr., réalisée suivant décisions des assemblées extraordinaires des 12 novembre et 4 décembre 1940

Bilan au 31 décembre 1940.

ACTIF		
Valeurs immobilisées:		
Terrains et constructions :	10.025.901 38	
Plantations vignes :	10.317.333 69	
Cheptel :	2.925.852 65	23.299.087 72
Valeurs engagées:		
Approvisionnements :	925.030 00	
Droits à recouvrer :	237.900 14	

Frais engagés sur la nouvelle campagne :	704.251 50	1.867.181 64
Valeurs réalisables :		
Vins en cave et sous-produits :	7.614.000	
Portefeuille-titres :	489.048 50	
Débiteurs divers :	684.925 34	8.787.973 84
Valeurs disponibles:		
Caisses et banques		987.531 92
		<u>34.941.775 12</u>
PASSIF		
Fonds social:		
Capital		9.7500.00
Réserves :		
Légale :	825.000	
Spéciale, de prévoyance et prime d'émission :	10.200.390 29	11.025.390 29
Amortissements		5.254.453 90
Valeurs exigibles à terme:		
Obligations 5 p. 100 1931 :	3.839.000 00	
Prévision frais sur vente récoltes et « Avances marchés » :	1.004.783 50	4.843.783 50
Valeurs exigibles :		
Coupons d'actions, parts et obligations :	742.772 10	
Obligations anciennes à rembourser :	1.500	
Créanciers divers et dus à l'inventaire :	3.166.882 18	3.911.154 28
Résultats :		
Bénéfice		156.993 15
		<u>34.941.775 12</u>

Certifié conforme :

Le président du conseil d'administration,
JEAN BOUBAUD,

1, place de la Bourse, Marseille.

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*Le Journal*, 14 décembre 1941)

Introduction et cotation en Bourse des 15.000 actions nouvelles de 100 francs, émises en représentation de l'augmentation de capital par voie d'apport de 1.500000 francs, réalisée en 1940.

Vignobles de la Méditerranée
(*Le Temps*, 13 mars 1942)

Cette société va procéder prochainement à une augmentation de capital de 9.750.000 francs, qui le portera ainsi à 19.500.000 francs par souscription à 125 francs d'une action nouvelle de 100 francs pour une action ancienne.

COMPAGNIE DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
(*BALO*, 27 avril 1942)

Législation. — Société anonyme française (Algérie) définitivement constituée le 10 juillet 1894.

Capital social. — 91.750.000 fr. divisé en 97 500 actions de 100 fr., entièrement libérées.

Objet. — L'exploitation de propriétés et notamment de vignobles, la vente des vins et d'une manière générale, toutes les opérations se rattachant soit à l'industrie viticole et agricole, soit au commerce des vins.

Siège social : à Duzerville, près Bône (Algérie), domaine de Monville.

Notice complémentaire et modificative de celle publiée dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires du 8 décembre 1941, n° 49 dont les dénonciations relatives aux apports, aux parts de fondateur, aux assemblées, aux avantages des administrateurs et aux bénéficiaires demeurent sans changement.

Durée. — La durée de la société, qui devait expirer le 10 juillet 1944, a, par décision de l'assemblée extraordinaire du 3 avril 19-42. été prorogée de 90 ans ; elle prendra donc fin le 10 juillet 2034.

Exercice social. — Du 1^{er} novembre au 31 octobre de chaque année (exceptionnellement l'exercice 1939-1940 a pris fin le 31 décembre 1940 et l'exercice 1941, commencé le 1^{er} janvier, a pris fin le 31 octobre 1941).

Obligations. — La société a procédé en 1931 à l'émission de 6.000 obligations de 1.000 fr. chacune, sans garantie spéciale, productives d'intérêts au taux de 5 p. 100 demi-sel, payables semestriellement et remboursables en 15 ans à partir du 1^{er} juin 1936 par tirages au sort ou rachats en Bourse, avec faculté pour la société d'amortir tout ou partie des obligations par anticipation à partir du 1^{er} juin 1934. Il reste actuellement 3.375 obligations 5 p. 100 en circulation.

En suite de la fusion par voie d'absorption de la Société des vignobles algériens, réalisée en 1940, la Compagnie des vignobles de la Méditerranée a pris en charge l'emprunt obligataire 7.25 p. 100 brut de la Société des vignobles algériens dont le

remboursement arrive à échéance le 1^{er} octobre 1943. Il reste actuellement 1.698 obligations 7,25 p 100 en circulation.

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 9.750.000 FRANCS Première insertion

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 1942 et du conseil d'administration du 15 avril 1942, la compagnie procède à une augmentation de capital de 9.750.000 fr. par l'émission de 97.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 fr. chacune, toutes à souscrire et à libérer en numéraire, et dont la souscription à titre irréductible seulement est réservée aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne. Les 97.500 actions nouvelles sont émises avec une prime de 25 fr., soit au prix unitaire de 125 fr., payable intégralement à la souscription ; elles seront jouissance du 1^{er} mai 1942. La souscription sera ouverte le mercredi 20 mai 1942 et close le mardi 30 juin 1942 inclus. Le droit de souscription représenté par le coupon n° 20 sera coté en Bourse à Paris, Marseille et Lyon, pendant toute la durée de la souscription.

Les souscriptions et les versements seront reçus en Algérie : à la Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique), 17, boulevard Baudin, à Alger, et dans ses succursales et agences ; en France: à la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à son siège social et dans ses succursales et agences, et à la banque Lambert-Biltz, 119, boulevard Haussmann, à Paris.

Conformément aux décisions de l'assemblée extraordinaire du 3 avril 1942, il ne sera pas accepté de souscription à titre réductible et les actions qui, à la clôture de la souscription, n'auront pas été absorbées par l'exercice du droit de souscription irréductible seront souscrites par la banque Lambert-Biltz, à titre de souscripteur provisoire, à charge par elle de les céder, dans les conditions prescrites par la loi du 14 août 1941, aux actionnaires qui, par suite des circonstances résultant de l'état de guerre, justifieront avoir été empêchés de participer à l'augmentation de capital.

.....

Annuaire Desfossés, 1945, p. 2009 :
Idem 1940.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2331 :
VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
Conseil : J. Roubaud, pdt ; L. Brachanet, adm.-dir. ; Th. de Bocard, G. Roubaud, A. Artonne⁴, A. Lambert⁵, M. Savon.
Commissaires aux comptes : Janolin, L. Porte.

AEC 1951 :
Compagnie des vignobles de la Méditerranée, siège social au domaine de Monville, à Duzerville, près Bône, Algérie. — 1894. — 61.800.000 fr. — Exploitation de vignes, vente des produits.

⁴ André Artonne : ancien directeur de la succursale de Londres du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.
⁵ Alfred Lambert (1889-1970) : de la Banque Lambert-Biltz. Président de la Compagnie générale des vins du Midi et d'Algérie, ancien administrateur de la Société des vignobles algériens.

Vignobles de la Méditerranée
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1951)

L'assemblée ordinaire tenue à Bône (Algérie) le 13 juin 1951 a approuvé les comptes de l'exercice 1950-1951 qui se sont soldés par une perte de 8 millions 317153 fr. due à la récolte dernière par suite des conditions atmosphériques, perte dont le montant a été amorti par affectation de la réserve statutaire 5.557.487 fr., de la provision pour renouvellement des stocks 1.105.000 fr. et réserve spéciale de réévaluation mais à concurrence 1.654.666 fr. seulement. Le bilan se trouve ainsi apuré.

Au cours de l'exercice, la mise sur fil des dernières plantations a été achevée et après l'arrachage de quelques hectares de vignes âgées et improductives la superficie du vignoble couvre 890 hectares dont 721 actuellement en production.

Le matériel de culture a été partiellement renouvelé. Ces divers travaux et acquisitions d'un total de 69 millions ont nécessité l'emploi de prêts à moyen terme consentis au cours de l'exercice précédent. Pour rétablir la trésorerie indispensable à la bonne marche de la Société, le conseil a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a donc décidé le doublement du capital à raison d'une action nouvelle de 2.500 fr. émise à 3.350 fr. pour une action ancienne.

Le rapport précise que si les vins inventoriés au 31 mars sur des cours supérieurs au prix de revient étaient vendus sur les cours actuels, la compagnie réaliserait un bénéfice important. Il est donc permis d'espérer que rien ne viendra compromettre la situation de l'exercice en cours qui se présente actuellement sur un jour des plus favorables.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1949 :
VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
Conseil : MM. J. Roubaud, pdt ; L. Brachanet, adm.-d. ; Th. de Boccard, G. Roubaud,
A. Artonne, A. Lambert, M. Savon. Directeur général : M. A. Tucci.
Commissaires aux comptes : MM. L. Mondange, P. Jouret.

VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE
[Desfossés 1956/1948]

Siège social : Monville, par Duzerville, par Bône (Algérie).
Siège administratif : 1, rue du Quatre-Septembre à Bône.

Roubaud (Jean), 1409 (pdt Raff. soufre réunies), 1590 (v.-pdt Tuileries de Marseille), 1598 (Solidité frs), 1948 (pdg Vignobles de la Méditerranée).

Tucci (Albert)[sénateur de Constantine (1948-1952)], 1948 (adg Vignobles de la Méditerranée)[+ Huileries soudanaises].

Boccard (Th. de)(ép. Odile François-Marsal. Père de Xavier (WW 1979). Banquier. Paraît représenter les Éts André Nicolas à Lyon (à distinguer des Vins Nicolas), 1948 (Vignobles de la Méditerranée).

Brachanet (Léopold)[Villeseque-des-Corbières, 1872-Paris, 1960], 1948 (Vignobles de la Méditerranée).

Jacobi (Jean)[Banque Lambert-Biltz], 1598 (Solidité frs), 1713 (Bas et sous-vêtements), 1948 (Vignobles de la Méditerranée), 1958 (Vals-St-Jean), 2003 (Éts B. Mielle).

Roubaud (G.), 1948 (Vignobles de la Méditerranée), 2003 (Éts B. Mielle).

Savon (M.), 450 (cs Cie Chambon), 1948 (Vignobles de la Méditerranée).

Commissaires aux comptes
L. Mondange.
P. Jouret.

Service financier : Banque Lambert-Biltz, Paris ; Crédit marseillais, Marseille ; Éts André Nicolas⁶, Lyon ; BNCL, Alger.

OBJET : Exploitation de vignobles, vente des vins, etc.

CAPITAL SOCIAL : 123.600.000 fr., divisé en 49.440 actions de 2.500 fr. À l'origine, 1.008.750 fr. en 4.035 actions de 250 fr. ; réduit en 1909 à 403.500 fr. par réduction de 250 à 100 fr. de la valeur nominale des titres ; porté la même année à 2.200.000 fr. ; porté à 4.400.000 fr. en 1920, en juillet 1925 à 5.500.000 fr. et en 1939 à 8.250.000 par émission de 27.500 actions de 100 francs (1 pour 2). Porté à 9.750.000 fr. en 1940 à 19.500.000 fr. en 1942. par émission de 97.500 actions de 100 fr. Porté en 1946 à 20.600.000 fr. par la création de 11.000 actions d'apport. Porté en décembre 1946 à 61.800.000 fr. par élévation du nominal des actions à 150 fr. et par création de 206.000 actions nouvelles de 150 fr. attribuées gratuitement (une pour une). Titres regroupés à partir du 15 mai 1951. Porté en 1951 à 123.600.000 fr. par l'émission à 3.350 fr. de 24.720 actions de 2.500 fr.

PARTS DE FONDATEUR : Il a été créé en outre 400 parts de fondateur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin septembre.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt aux actions, 5 % à la réserve spéciale ; sur le solde : 80 % aux actions, 2 1/2 % aux parts, 10 % au conseil, sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.

LIQUIDATION : Après remboursement du capital, le reliquat net sera réparti : 85 % aux actions, 2 1/2 % aux parts, 12 1/2 % au conseil.

SERVICE FINANCIER : Banque Lambert-Biltz, à Paris ; Crédit Marseillais à Marseille ; Établ. André Nicolas, à Lyon ; B.N.C.I., à Alger.

TRANSFERTS : Banque Lambert-Biltz.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 24. Notice SEF : AL 208.

	Amort.	Prov.	Bénéfice net	Réserves	Divid. et tant.	Divid brut act.	Divid. brut parts
	(En 1.000 francs)					(En francs)	
1944-45	5.319	3.028	12.114	2.642	9.472	40 25	657 40
1945-47	7.070	3.500	19.950	7.566	12.883	51 31	793 30
1947-48	5.932	11.000	40.502	15.114	25.388	51 31	2.124 88
1948-49	8.265	19.700	64.756	28.083	36.673	70 30	3.854 14
1949-50	6.229	14.678	34.543	1.686	32.857	70 20	1.965 83
1950-51	8.535	2.250	- 8.317	—	—	—	—
1951-52	13.085	3.530	7.806	—	—	—	—
1952-53	18.180	3.395	3.041	—	—	—	—
1953-54	18.435	3.694	2.896	—	—	—	—
1953-54	15.553	2.660	154	—	—	—	—

BILANS AU 31 MARS (En 1.000 fr.)

	1951	1952	1953	1954	1955
ACTIF					

⁶ André Nicolas (Vignobles de la Méditerranée) : soutient la relance de *Je suis partout* en 1936 (voir Pierre Milza, *le Fascisme français*).

Immobilisations (nettes)	133.587	142.571	158.335	163.226	176.342
Autres valeurs immobilisées	20	171	167	480	627
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	135.700	157.203	176.534	185.485	105.671
Débiteurs	4.995	5.153	2.617	3.672	1.978
Titres de placement	1.775	2.004	1.898	1.822	1.822
Disponible	1.377	18.120	3.225	3.193	1.917
Résultat	8.317	—	—	—	—
	<u>285.771</u>	<u>325.222</u>	<u>342.776</u>	<u>357.878</u>	<u>288.357</u>
PASSIF					
Capital	61.800	123.600	123.600	123.600	123.600
Réserves	73.051	86.852	94.659	97.699	100.595
Fonds de renouvellement et provisions	1.105	—	—	—	—
Dettes à long terme	69.900	52.680	6.888	7.000	6.919
Dettes à court terme	79.915	53.284	115.093	126.683	57.089
Bénéfices	—	7.806	3.041	2.896	154
	<u>285.771</u>	<u>325.222</u>	<u>342.776</u>	<u>357.878</u>	<u>288.357</u>

Compagnie des Vignobles de la Méditerranée
(L'Information financière, économique et politique, 28 septembre 1957)

Le rapport du conseil à l'assemblée ordinaire, tenue à Bône, le 18 septembre, sous la présidence de M. Jean Roubaud, indique que, pour la campagne 1956, le mode de vente, choisi par la Société et fondé sur la moyenne des mercuriales de la chambre de commerce d'Alger, a permis d'obtenir un prix plus rémunérateur que l'an dernier.

En effet, la Société a jugé utile de procéder de la même manière pour la campagne 1956 que pour celle de 1955, et, au 31 mars 1957, date d'arrêt du bilan, 13.490 hectolitres avaient été livrés au prix moyen de 338 fr. 05 le degré hectolitre, correspondant à la moyenne des cotations officielles du 1^{er} octobre 1956 au 31 mars 1957 ; les 23.760 hectolitres qui étaient vendus mais qui restaient à livrer, ont été estimés à ce prix moyen dans l'attente de la fixation de leur cours, aux mercuriales à intervenir, du 1^{er} avril au 30 septembre 1957.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice au 31 mars 1957, se soldant, après 13.884.110 francs d'amortissements, par un bénéfice net de 12.698.298 francs, reporté à nouveau.

CIE DES VIGNOBLES DE LA MEDITERRANEE
(L'Information financière, économique et politique, 29 août 1959)

Les comptes de l'exercice 1958-1959 se soldent par un bénéfice de 45 millions 822.970 francs.

Il sera proposé à l'assemblée du 25 septembre de distribuer un dividende de 250 francs brut par action, donnant net 205 francs, c'est-à-dire équivalent à celui de l'exercice passé.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE DES VIGNOBLES DE LA MÉDITERRANÉE

Société anonyme au capital de 1.854.000 N.F.

divisé en 37.080 actions de 50 N.F. chacune.

Statuts déposés en l'étude de M^e Moyne, notaire à Paris,
modifiés par différentes assemblées extraordinaires
dont la dernière en date du 9 février 1960.

Capital réduit à 927.000 F
par remboursement de 25 F. sur la valeur nominale
A.G.E. du 26 février 1965

Siège social :
Monville, par Duzerville, près Bône (Algérie)

R.C. Bône 6622
ACTION DE 50 N.F. AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE
Un administrateur (à gauche)
Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration

Who's who européen, 1967 :

TUCCI Albert. Né à Mouzaïville, le 9.2.1896. F, : d'Ange, entrepreneur de travaux publics, et de Nathalie Pages-Xattard. Carr. : prés.-dir. gén. « Soc. Cavdal », prés.-dir. gén. « [Cie des vignobles de la Méditerranée*](#) » [adm. S.A. du Domaine de la Lorraine, S.A. du Domaine de Sainte-Marie], cons. Comm. exter. de la Fr., anc. sénateur [de Constantine 1948-1952]. Décor. : com. O. nat. Légion on., méd. mil., Cr G M I. Membre : Yachting Club de Fr. Aéro Club de Fr., Union interalliée, Rotary Club, ch. du Tastevin, Cercle de la Fr. d'outre-mer. Adr. priv. : 53, av. Montaigne, 75 Paris 8, France ; prof. : 1, rue du C.N.R.A., Bône, Algérie.

WW 1971 :

Jean Altorfer : 1941-1957 groupe Tucci à Bône.
